REPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Hautes-Alpes

AR PREFECTURE

005-240500439-20151208-2015_100-DE Regu le 10/12/2015

11024 20

communauté de communes du riançonnais

Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél: 04 92 21 35 97
Fax: 04 92 20 38 90
accueil@cccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

<u>DELIBERATION</u> N°2015-100 du 08 décembre 2015

OBJET - CRECHE DURANCE : AVENANT AU DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

Rapporteur : Mme Anne-Marie FORGEOUX

Le 08 décembre 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 1^{er} décembre 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents: 36 de la délibération n°2015-90 à 2015-91

37 pour la délibération n°2015-92

36 de la délibération n°2015-93 à 2015-103 35 pour les délibérations n°2015-104 et 2015-105

Nombre de pouvoirs : 6 pour les délibérations n°2015-90 à 2015-91

7 pour la délibération n°2015-92

8 pour les délibérations n°2015-93 à 2015-100

7 pour la délibération n°2015-101 8 pour la délibération n°2015-102 7 pour la délibération n°2015-103

9 pour les délibérations n°2015-104 et 2015-105

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents: M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, M. Gilles MARTINEZ (de la délibération n°2015-90 à 2015-92), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération n°2015-92), M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENAIRE, Mme Catherine MUHLACH (de la délibération n°2015-90 à 2015-103), M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir :

Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL

M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM (de la délibération n°2015-93

à 2015-104)

Mme Marie MARCHELLO à Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération n°2015- 92 et excepté pour les délibérations n°2015-101 et 2015-103)

M. Bruno MONIER à M. Romain GRYZKA

Mme Catherine MUHLACH à Mme Catherine VALDENAIRE (pour la

délibération n°2015-104)

M. Philippe STOCKLI à M. Jean-Luc NEVEU M. Alain FARDELLA à M. Guy HERMITTE

Mme Dominique BRACHET à M. Philippe MICHELON

u l'arrêté préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, et notamment son article 6 au titre duquel la communauté est

Services à la Population

AR PREFECTURE

005-240500439-20151208-2015_100-DE Regu le 10/12/2015

notamment chargée de la « création et de l'aménagement des structures d'accueil d'intérêt

371 200 € HT, 445 440.00 € TTC afin d'y aménager une crèche dite « Durance » ;

Vu l'acte de vente en l'état futur d'achèvement du 29 janvier 2014 portant sur l'acquisition d'un local non aménagé au sein de l'ensemble immobilier « Les Jardins de la Durance » pour un prix de

Vu l'avis favorable du bureau en date du 9 novembre 2015 ;

communautaire de la petite enfance »;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale et finances en date du 23 novembre 2015 ;

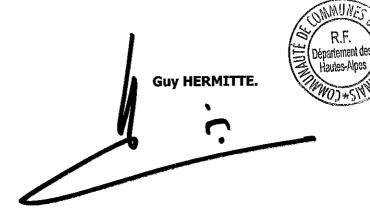
Considérant que pour répondre à la demande de la protection maternelle et infantile, la collectivité a commandé l'ajout de prestations supplémentaires pour un montant total de 5 421.74 € HT, soit 6 506.09 € TTC ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve le projet d'avenant au descriptif des prestations de la crèche Durance tel qu'annexé ciaprès pour un montant total de 5 421.74 € HT, soit 6 506.09 € TTC;
- Charge le Président de l'exécution de la présente, et notamment de la signature dudit avenant.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme Pour le Président empêché, Le 1^{er} vice-président,



Date affichage:

1 0 DEC. 2015